

Spécial TSF-CATE

Octobre 2011 – N°17

Le SNUPFEN s'est, depuis sa création en 1964, attaché à défendre TOUS LES PERSONNELS mais également, et ce n'est pas un détail, à défendre LA FORET.

Que sont les TSF devenus ?

Depuis le PPO de 2002, les passages de TSF en TPF et de TPF en CTF ont suivi leur cours. La nouveauté a été la possibilité de passage dans un corps de CADre TECHnique pour 1 technicien sur 2. Verre à moitié plein ? Verre à moitié vide ? Le SNUPFEN aurait largement préféré une augmentation du passage en IAE.

Nous sommes actuellement 158 TSF, 166 TPF, 203 CTF, et 489 CATE

Nous avons, pour beaucoup, été lésés par le « classement » des postes, et c'est maintenant le « mérite » qui s'y ajoute (pour les détails, voir Spécial TSF-CATE n°16).

Qu'est ce que le mérite, et à plus forte raison le « grand mérite » ???

Concernant le mérite, un DT nous a répondu que c'était une manière de reconnaître les « jeunes collaborateurs brillants ». Sachant que la moyenne d'âge des TSF-CATE est de 49 ans, cela ferait beaucoup de laissés pour compte.

Pour le SNUPFEN, c'est un non sens.

Les anciens de jadis pouvaient eux, avancer dans leur carrière en reconnaissance des acquis de l'expérience. Les « anciens » actuels, qui ne contestaient pas cet état de fait, sont maintenant « coincés », car ils ne peuvent, c'est rédhibitoire, plus redevenir « jeunes ».

Pour le SNUPFEN, la notion de mérite a pris beaucoup trop d'importance dans les déroulements de carrière. L'avancement de grade ou la promotion au choix (changement de corps) doivent mieux reconnaître l'expérience et valider les acquis de celle-ci.

Il faut permettre à un maximum d'anciens, à l'orée de la retraite, d'obtenir un avancement ou une promotion au choix. C'est d'autant plus urgent que si une partie des TSF-CATE a bénéficié de promotions au cours des années passées, **plus de 500 TSF n'ont rien vu venir** si ce n'est éventuellement le passage normal au grade supérieur. Et pourtant, tous ont subi les changements de métier et la dégradation des conditions de travail : il s'agit là d'une injustice majeure.

Pour commencer à résorber cette injustice, il faut permettre à tout technicien n'ayant pas démérité d'atteindre le grade terminal de son corps : c'est la revendication de base du SNUPFEN Solidaires.

Le « Nouvel Espace Statutaire » de la catégorie B (cf p. 3 modalités de reclassement prévues)

Solidaires Fonction Publique, auquel le SNUPFEN adhère, a maintes fois répété que les avancées étaient insuffisantes, surtout au vu de l'allongement de carrière nécessaire pour atteindre le dernier échelon du dernier grade (33 ans au lieu de 26).

Il n'en reste pas moins que le NES B c'est toutefois :

- le passage en TPF pour tous les TSF et le passage en CTF pour tous les TPF.
- 28 points d'indice en plus pour ceux qui sont déjà au dernier échelon du dernier grade.

Le SNUPFEN oeuvrera pour que ce dispositif soit enfin appliqué à l'ONF au plus vite.

Logement NAS des CATE

Suites aux décisions de justice, largement initiées et soutenues par le Snupfen, la DRH nous a annoncé récemment qu'aucun loyer n'était plus demandé aux RUT-CATE antérieurement logés en NAS. Dans la pratique, il semblerait que ce ne soit pas le cas. Nous ne pouvons qu'inviter les Cate concernés à retourner à leur direction les demandes **de loyer**, désormais nulles et non avenues et à nous tenir informés.

Et la forêt ?

Depuis 10 ans, la manière dont l'ONF aborde la gestion forestière a radicalement changé.

Au lendemain de la tempête de décembre 1999, les forestiers avaient fait preuve d'un engagement extraordinaire. Combien d'entre nous y mettraient la même motivation aujourd'hui ?

Le métier de forestier avait un sens : transmettre aux générations futures une forêt qui puisse répondre à tous les enjeux présents et à venir.

Cette aspiration est incompatible avec une gestion à court terme et à rentabilité immédiate. L'ONF s'est peu à peu éloigné de nos valeurs forestières et les forestiers ne s'y retrouvent plus. Difficile dans ces conditions de se réaliser professionnellement dans les orientations de l'établissement.

Etre TSF-CATE à l'ONF devrait-il se résumer à un travail alimentaire après avoir été un métier passion ? Pour le SNUPFEN c'est NON.

Depuis des années, au milieu des objectifs, des volumes, du management, des procédures... parler de gestion forestière et de service public devient presque inconvenant. Cette perte de sens de notre travail, le SNUPFEN ne peut pas l'accepter. Mais, dénoncer, ne peut suffire, nous luttons donc au quotidien pour replacer la forêt au cœur des préoccupations de l'ONF et ainsi redonner tout son sens au métier de forestier.

Depuis 2008, grâce aux nombreuses mobilisations et à la large diffusion du message « Quelle forêt pour nos enfants ? », les forestiers prouvent leur attachement à leurs métiers et leur volonté de promouvoir une gestion forestière publique de qualité.

Le SNUPFEN Solidaires porte cette voix, c'est tout le sens de notre engagement.

Elections CT et CAP : scrutins du 20 octobre 2011

Les TSF et les CATE, comme l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels de droit public, sont appelés à voter pour élire leur représentants aux Comités Technique territorial (régional) et Comité Technique central.

Les TSF sont également appelés à voter pour renouveler leur CAP.

Le SNUPFEN Solidaires est la seule organisation syndicale de l'ONF à présenter des listes complètes pour toutes ces élections. C'est la preuve de notre engagement multi-catégoriel et de notre maillage de militants actifs au plus près du terrain et de vos préoccupations quotidiennes.

Dans le contexte très difficile que traverse l'ONF, une participation massive à ces élections serait un message fort adressé à notre direction et aux ministères de tutelle.

Voter est donc essentiel.



Quelle forêt pour nos enfants ?

Le 20 Octobre 2011

Je Vote pour MOI

Je Vote pour NOUS

Je vote pour la FORET

Je vote SNUPFEN/Solidaires!



Le NES B Techniques

Les modalités de reclassement des TSF

CTF

422/375 à 638/534

TPF

391/357 à 593/500

TSF

322/308 à 558/473

3ème grade

404/365 à 660/551

2ème grade

339/320 à 614/515

1er grade

325/310 à 576/486

CTF actuels	Bruts	Majorés	Temps passage moyen		3ème Grade nouveau	Bruts	Majorés	Anc dans échelon	Gains points/majorés
					1		404	365	1 an
					2		430	380	2 ans
1	422	375	1 an	→	3	2 fois AA	450	395	2 ans
2	451	396	2 ans	→	4	AA	469	410	2 ans
3	477	415	2 ans	→	5	AA	497	428	2 ans
4	505	435	3 ans	→	6	2/3 AA	524	449	2 ans
5	535	456	3 ans	→	7	AA	555	471	3 ans
6	566	479	3 ans	→	8	AA	585	494	3 ans
7	597	503	4 ans	→	9	3/4 AA	619	519	3 ans
8	638	534	- de 3 ans	→	10	AA ds la limite de l'échelon	640*	535*	3 ans
8	638	534	+ 3 ans	→	11		660**	551**	

En 2011 : * 646/540 - ** 675/562

TPF actuels	Bruts	Majorés			3ème Grade		Bruts	Majorés	Anc dans échelon	Gains points/majorés
1	391	357	2 ans	→	1	AA au-delà 1 an	404	365	1 an	8
2	418	371	2 a 6 m	→	2	4/5 de AA	430	380	2 ans	9
3	441	388	2 a 6 m	→	3	4/3 de AA	450	395	2 ans	7
3	441	388	+ 2 ans	→	4	2 fois AA au-delà d'1 an 6 m	469	410	2 ans	22
4	470	411	3 ans	→	5	2/3 de AA	497	428	2 ans	17
5	499	430	3 ans	→	6	2/3 de AA	524	449	2 ans	19
6	530	454	4 ans	→	7	3/4 de AA	555	471	3 ans	17
7	561	475	4 ans	→	8	3/4 de AA	585	494	3 ans	19
8	593	500	- 3 ans	→	9	Avec AA ds limite de l'échelon	619	519	3 ans	19
8	593	500	+ 3 ans	→	10	SA	640*	535*	3 ans	35
					11		660**	551**		

En 2011 : * 646/540 - ** 675/562

TF actuels	Bruts	Majorés		→	2ème Grade nouveau		Bruts	Majorés	Anc dans échelon	Gains points/majorés
1	322	308	1 an	→	1	S.A.	339	320	1 an	12
2	336	318	1 a 6m	→	1	A.A.	339	320	1 an	2
2	336	318	1 a 6m	→	2	4 fois AA au-delà de 1 an	350	327	2 ans	9
3	347	325	1 a 6m	→	3	4/3 AA	363	337	2 ans	12
4	362	336	1 a 6m	→	4	4/3 de AA	378	348	2 ans	12
5	380	350	1 a 6m	→	5	1/2 de AA	397	361	3 ans	11
5	380	350	1 a 6m	→	5	AA au-delà de 1 an	397	361	3 ans	11
6	396	360	2 ans	→	5	AA + 1 an	397	361	3 ans	1
7	413	369	3 ans	→	6	AA	422	375	3 ans	6
8	431	381	3 ans	→	7	AA	444	390	3 ans	9
9	450	395	3 ans	→	8	AA	463	405	3 ans	10
10	472	412	3 ans	→	9	AA	493	425	3 ans	13
11	497	428	3 ans	→	10	AA	518	445	3 ans	17
12	524	449	4 ans	→	11	AA	551	468	4 ans	19
13	558	473	-	→	12	AA ds la limite de l'échelon	581	491	4 ans	18
13	558	473	+ 4 ans	→	13	SA	614	515	-	42